

REPUBLICUE DU CAMEROUN Paix- Travail – Patrie	REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland
MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	MINISTRY OF HOUSING AND URBAN DEVELOPMENT
SECRETARIAT GENERAL	SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES	DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE	SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT AND MAINTENANCE
SERVICE DES MARCHES PUBLICS	PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00125/521 /D/MINHDU DU 22 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE PASSE PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00063/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 11 AVRIL 2023 POUR LA PRECOLLECTE, LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES, LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES PRINCIPALES ET CANIVEAUX, PLACES PUBLIQUES ET MARCHES DES VILLES DE BANGANGTE ET DE BANGOU (EN PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT : BIP MINHDU ; EXERCICE 2023.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu la constitution ;
 Vu la Loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023
 Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
 Vu la circulaire n° 0000006/C/MINFI du 30/12/2022, portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'Exercice 2023;
 Vu La circulaire N°00001 du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics
 Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°00063/AONO/MINHDU/CIPM /2023 du 11 avril 2023 pour la pré collecte, la collecte et le traitement des déchets municipaux, le balayage et nettoyage des principales rues et caniveaux, places publiques et marchés des villes de Bangangté et de Bangou
 Vu La Proposition d'attribution de la CIPM en date du 16 mai 2023 lors de la séance N°46

D E C I D E :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné :

LOTS	VILLES	SOUMISSIONNAIRE	MONTANTS TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	Bangangté	HYSACAM Sarl BP/ 1420 Douala Tél: 233 37 80 87	65 000 000	Neuf (09) Mois
02	Bangou		65 000 000	Neuf (09) Mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU

